

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifrice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 février 2022 était présenté à l'Assemblée nationale, par la députée de Joliette, un extrait de pétition signée par 885 personnes demandant notamment au gouvernement du Québec de prendre les moyens nécessaires pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves dans un cadre sécuritaire en ce qui a trait à la qualité de l'air, notamment en donnant accès à des masques de protection N95 pour le personnel qui le désire ainsi qu'en faisant preuve de transparence, de proactivité, de cohérence et de clarté dans ses directives.

Cette pétition s'appuie notamment sur le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 et sur la nécessité de garder les écoles ouvertes, dans la mesure du possible, pour préserver la réussite éducative et la santé mentale des élèves.

Je prends acte du soutien de la population envers l'objectif de cette pétition, soit celui de garantir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires dans l'ensemble des établissements scolaires de la province. Soyez d'ailleurs assuré qu'il s'agit d'un objectif commun pour lequel le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires travaillent sans relâche.

En tout temps, le Ministère suit les recommandations de la Direction générale de la santé publique en ce qui a trait aux moyens à mettre en œuvre pour minimiser la transmission de la COVID-19.

La ventilation n'a pas pour seul objet de lutter contre la transmission du virus, mais de contribuer à la qualité de l'air et, conséquemment, au confort des élèves et du personnel au sein de nos institutions scolaires. Notons que, depuis 2020, de nombreux travaux ont été effectués dans les écoles afin d'assurer une bonne ventilation des locaux, et ce, tant pour ceux ventilés mécaniquement que pour ceux l'étant naturellement.

À titre indicatif, en date du 18 mars 2022, 99,9 % des lecteurs de paramètres de confort acquis, permettant notamment de mesurer les taux de CO₂ et d'apporter les correctifs

Page 1 sur 2

nécessaires rapidement si requis, ont été envoyés aux organismes scolaires et leur installation sera bientôt complétée.

Par souci d'information et de transparence, le Ministère s'est déjà engagé à mettre à jour les données nationales sur la qualité de l'air dans les écoles à intervalle régulier. Les premières données ont été publiées le 23 février dernier, puis ont été mises à jour le 22 mars dernier. Le Ministère a aussi indiqué qu'il s'attendait à ce que les organismes scolaires et les établissements d'enseignement privés rendent disponibles, et ce, dès la mi-mars 2022, les données concernant leurs établissements. Plusieurs centres de services scolaires et commissions scolaires ont d'ailleurs déjà procédé en ce sens.

Enfin, en ce qui concerne les masques de type N95, sachez que le Ministère se conforme aux recommandations de la Direction générale de la santé publique en les rendant disponibles au personnel scolaire travaillant auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui reçoivent des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation ou qui fréquentent des établissements d'enseignement privés spécialisés.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly legible.

Jean-François Roberge